



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 11/12/2023

Echéance le : 31/01/2024

LAMERAND DELPHINE

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page :1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4300937	0165285			Zone Expedition : 03			4923779
Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 4923779 DU 11/12/2023 **							
MAIL YANNICK							
E:BATTERIE PSA	1609232680 A31A05	5,00	4	115,42	50,00	57,71	288,55
E:BATTERIE PSA	1620012580 A31B05	2,00	4	196,18	50,00	98,09	196,18
E:BATTERIE PSA	1620012780 A31C05	2,00	4	229,40	50,00	114,70	229,40
E:BATTERIE PSA	1609232380 A31A05	5,00	4	130,87	50,00	65,43	327,17
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 1041,30							
INFORMATION :							
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS							
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA							
RECEPTION DE VOS COLIS							
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE							
Total hors taxe				Montants TVA		Total T.T.C	
PI : 1041,30				(4) 20,000		1249,56	
MO : 0,00 1041,30				1041,30			
DIV : 0,00				208,26			

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4300937	0165285	4923779
Echéance le : 31/01/2024		
11/12/2023		1249,56



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition de paiement. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu, au moment de la signature de la facture, que l'acheteur s'engage à ne pas appliquer des pénalités ou autres sur les sommes exigibles et non payées à l'échéance de la facture, par la voie de la loi, d'après la loi n° 101 du 12 mai 1980 relative aux droits des consommateurs, à compter de la date d'émission de la facture, sous réserve d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant maximum de 40 € par facture.

RESERVE DE PROPRIETE Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.612-2 du Code de Commerce. Les risques de perte ou de détérioration des marchandises restent à la charge de l'acheteur.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de contestation entre commerçants, les litiges relatifs à la présente facture sont de la compétence exclusive du tribunal de commerce de la ville de Béziers.